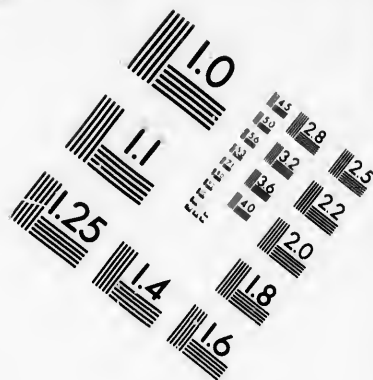
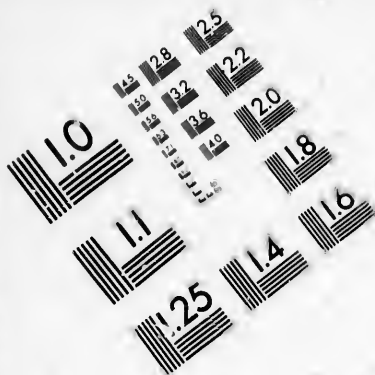
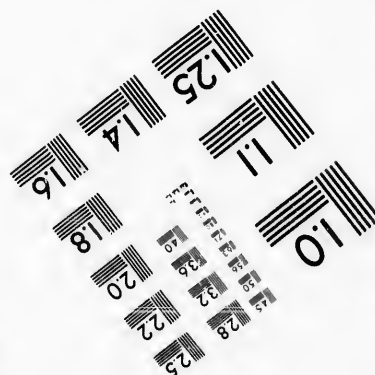
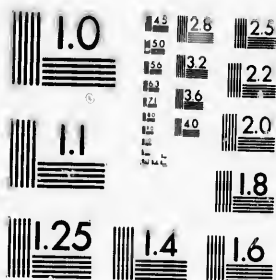




# IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic  
Sciences  
Corporation

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

**© 1986**

# Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured covers/  
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/  
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distorsion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- ☐ Coloured pages/  
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/  
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/  
Pages détachées
- ☒ Showthrough/  
Transparence
- ☐ Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/  
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

|                          |                          |                          |                                     |                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 10X                      | 14X                      | 18X                      | 22X                                 | 26X                      | 30X                      |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12X                      | 16X                      | 20X                      | 24X                                 | 28X                      | 32X                      |

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

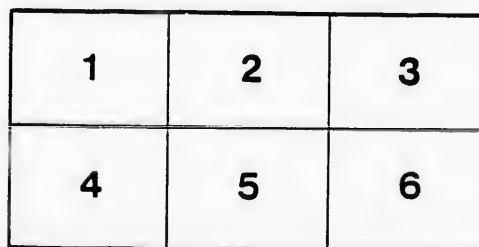
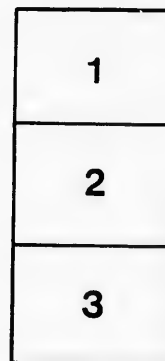
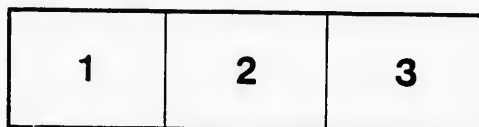
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ➡ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ➡ signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

IV<sup>E</sup> SÉRIE,

No. 5

} Circulaire au Clergé

Evêché de Rimouski, 24 octobre 1887.

1o. *St Rosaire* ;—2o. *Chant de Pustet obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 1888* ;—3o. *Nouveau vicaire-forain pour le Comté de Gaspé* ;—4o. *Changements dans le personnel de l'Officialité diocésaine* ;—5o. *Jubile sacerdotal de Léon XIII* ;—6o. *Tentures aux offices pour les morts* ;—7o. *Comptes des missions* ;—8o. *Ordos particuliers des paroisses* ;—9o. *Dixième.*

Messieurs,

I. Dans une lettre du Pape Léon XIII aux Evêques d'Italie en date du 20 septembre dernier, le Saint Père annonce qu'il élève *au rite double de seconde classe*, à commencer de cette année, pour toute l'Eglise la solennité du Rosaire. En communiquant cette décision à vos fidèles, vous les engagerez à entrer dans les vues du Souverain-Pontife, à célébrer cette fête avec une dévotion toute nouvelle, et à réciter le chapelet avec plus d'exactitude et de ferveur que jamais pour les besoins de la Sainte Eglise, surtout durant tout le mois d'octobre chaque année.

II. Je fixe le 1<sup>er</sup> janvier prochain comme le jour où l'usage du plain-chant conforme à l'édition de Pustet deviendra obligatoire pour tous les offices pu-

blics dans le diocèse, à l'exclusion de tout autre, selon les décrets de la Sacrée Congrégation des Rites que j'ai déjà portés à votre connaissance. J'ai été vraiment heureux de voir le zèle et la bonne volonté que beaucoup de vous ont montrés pour se préparer eux-mêmes et pour exercer leurs chœurs à ce chant. Ces essais ont prouvé que ce chant est généralement facile, en somme peu éloigné de celui auquel nous étions accoutumés, et remarquable par sa simplicité et sa brièveté. Nous contribuerons ainsi à amener l'uniformité du chant liturgique, si ardemment désiré par le Saint Siège.

Vous trouverez dans le Calendrier de 1888 l'indication *par pages* des messes de l'édition de Pusset pour les dimanches et les fêtes (*Kyrie* et *Credo*).

III. Le Rév. Mr. Normandin m'ayant instamment demandé de le changer de poste cet automne pour raison majeure et personnelle, j'ai dû le remplacer à la Grande-Rivière, comme Vicaire-Forain. C'est le Rév. Mr. Thomas Cyprien Duret que j'ai appelé à remplir cette charge de confiance, dont s'acquittait si bien M. Normandin, et j'ai l'espoir que tous ses confrères du comté de Gaspé reporteront sur lui l'affection et le respect qu'avait su se gagner si justement son digne prédécesseur.

IV. Des circonstances particulières m'obligent à faire certains changements dans le personnel de l'Officialité diocésaine, organisée par le Ve article de mon Ordonnance No. 58 (*Nouvelle Série*), du 19 mars 1882.

10. Vu la mort du regretté chanoine Mr. Louis Desjardins, je nomme à sa place comme *Assesseur* M. F. A. Blouin, chanoine honoraire, curé de Carleton.

20. M. le chanoine Langis ayant insisté à être exempté d'agir comme *Promoteur*, à raison de sa mauvaise santé, M. le chanoine Carbonneau lui succède, et M. J. O. Normandin devient *Vice-promoteur*.

30. A cause de son éloignement, qui l'a engagé à donner sa démission, M. F. E. Couture a pour remplaçant M. R. Ph. Sylvain comme *Chancelier*, et M. J. Bte Ruest devient *Vice-chancelier*.

Le personnel de l'Officialité sera donc comme suit pour le présent :

*Official*.—M. le grand-vicaire Edm. Langevin.

*Assesseurs*.—M<sup>rs</sup>. Blanchet, Saucier, P. Audet et F. A. Blouin.

*Promoteur*.—M. C. A. Carbonneau.

*Vice-promoteur*.—M. J. O. Normandin.

*Chancelier*.—M. R. Ph. Sylvain.

*Vice-chancelier*.—M. J. B. Ruest.

V. Vous serez sans doute, Messieurs, heureux de signer une adresse à Sa Sainteté Léon XIII à l'occasion de ses Noces d'or de prêtrise. Je vous en transmets le projet, afin que vous ayez l'occasion d'y apposer ou faire apposer votre nom. Cette adresse accompagnera notre modeste offrande au Saint-Père.

VI. D'après une réponse de la S. Congrégation des Rites, du 1 décembre 1882, aux offices des morts il est prescrit de ne mettre à l'autel où se conserve le Saint-Sacrement que des tentures et un parement de

*couleur violette.* Chacun de vous, Messieurs, voudra donc bien dorénavant se conformer à cette règle, déjà ancienne et plus clairement expliquée dans cette réponse.

VII. J'appelle votre attention sur un point que vous trouvez signalé au bas de la page 635 de ma "*Collection de Mandements*" publiée en 1878.— "Avant le 1er octobre — Comptes des missions à transmettre à l'évêché, page 382."—Contentez-vous d'en envoyer une copie certifiée.

VIII. Quelques curés m'envoient réellement *trop tard* leur ordo particulier à examiner et corriger lorsqu'il y a lieu, soit pour le missel et le bréviaire, soit pour la solennité du Titulaire, Cet envoi devrait se faire au moins *un mois d'avance*.

IX. Pour le dixième, il ne faudrait pas manquer de régler *chaque année avant la St Michel*. Il n'y a d'exception que pour les curés et missionnaires de la Gaspésie, qui ne peuvent être payés eux-mêmes qu'en novembre, et qui doivent s'acquitter du dixième le 1er décembre au plus tard. Quand il est impossible de répondre complètement à la question 68 pour le 1er septembre, il faut y répondre dans un petit supplément aussitôt qu'on le peut.

Croyez, Messieurs, à mon dévouement bien sincère.

† JEAN, Ev. DE ST G. DE RIMOUSKI.



